

**INFORMATIONS IMPORTANTES A L'ATTENTION DES ETUDIANTS  
DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES**

<b>FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION :</b>	<b>PUBLIC CONCERNE PAR L'ATTRIBUTION D'UNE BOURSE :</b>
<p>Pour déterminer le financement de votre formation, fournir à votre institut à la rentrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Si vous êtes <u>demandeur d'emploi</u> : le document « ouverture de droit à l'ARE » ou attestation de rejet de Pôle emploi</li> <li>➤ Si vous êtes en <u>poursuite de formation initiale</u> : certificat de scolarité 2014/2015</li> <li>➤ Si vous êtes <u>salarié</u> : avis de prise en charge du coût pédagogique de votre employeur, OPCA ou OPACIF.</li> </ul>	<p>Une bourse d'études peut vous être attribuée, <u>sous certaines conditions</u>, à l'exception des situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bénéficiaire d'allocations versées par Pôle emploi ou par l'employeur (<i>sauf si l'étudiant élève seul (e) un ou plusieurs enfants</i>)</li> <li>➤ Fonctionnaire stagiaire, titulaire de la fonction publique, en exercice ou en situation de disponibilité</li> <li>➤ Salarié en formation (<i>relevant du plan de formation de l'employeur, ou en CIF</i>) ou en congés sans solde</li> </ul> <p>Attention : en cas de cumul de l'aide régionale avec l'une de ces aides, un ordre de reversement sera émis à l'encontre du bénéficiaire.</p>
<p align="center"><b>PROCEDURE DE DEMANDE DE BOURSE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pour formuler votre demande, connectez vous impérativement <b>avant le 31/08/2015</b> à l'adresse suivante : <a href="http://www.crous-caen.fr">www.crous-caen.fr</a></li> </ul> <p align="center"><b>Primo-demandeurs et non titulaires d'un INE : prendre contact avec l'institut au préalable</b></p> <p align="center">Téléchargez, complétez et envoyez la fiche spécifique dont le modèle se trouve en page d'accueil du site du CROUS et sur la page Facebook.</p> <p align="center"><b>Les dossiers sont à retourner OBLIGATOIREMENT à : CROUS de CAEN, TSA 74006, 59901 LILLE Cedex 09</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réception d'une notification du CROUS (notification de refus ou demande de pièces complémentaires ou attribution conditionnelle).</li> <li>➤ En cas de demande de pièces complémentaires : les renvoyer <u>dans un délai de 15 jours</u> à l'adresse ci-dessus, accompagnées obligatoirement de la notification.</li> <li>➤ Présentation de la notification à l'institut de formation <b>avant le 15/11/15</b>. Au-delà de cette date, les demandes ne pourront plus être instruites.</li> </ul> <p>Attention : le renouvellement de la bourse d'études n'est pas automatique. Il doit faire l'objet d'une nouvelle demande chaque année.</p>	

